



**CONTRAT DE RÉUSSITE
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
AVENANT 2024

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Représenté par Paul SALVADOR, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Ci-après désigné par « la Communauté d'Agglomération » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Tarn,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de l'avenant

2021 : la première génération des CRTE

Pour rappel, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) engagé en 2020 par l'État est la déclinaison territoriale du Contrat de Plan Etat-Région et du Plan de Relance Economique. Ce contrat intègre les anciens et nouveaux contrats et le Plan de Relance (Contrat de ruralité, Contrat de Ville, Petites Villes de Demain, France services, etc.)

Il mobilise l'ensemble des outils financiers de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT...) et associe les établissements

publiques et opérateurs (ADEME, CDC, CEREMA, ANAH, ANRU, Bpifrance...) pour favoriser l'investissement public et privé sur les territoires et répondre aux trois axes prioritaires définis :

- **Le développement économique**
- **La cohésion territoriale**
- **La transition écologique**

La Région Occitanie et le Département du Tarn sont partenaires. Les domaines concernés sont larges : développement durable, éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, mobilités, développement économique, emploi, agriculture, aménagement numérique, etc. Accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre du projet de territoire pour la période 2021-2026 selon des objectifs et un plan d'actions territorial décliné en programmations annuelles.

La Communauté d'agglomération a signé le CRTE avec l'État en décembre 2021 après plusieurs mois d'un travail partenarial avec les élus communautaires et communaux, l'État et les partenaires de la Communauté d'agglomération.

Le plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération vient alimenter l'axe transversal de la transition écologique et énergétique.

2024 : le CRTE, cadre de la planification écologique territorialisée

En application de la circulaire n°6420/SG du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, l'État a souhaité engager la France dans une démarche de planification écologique pour faire face aux défis environnementaux. Cette planification écologique pose cadre national commun et une trajectoire collective de réduction de notre empreinte écologique sur 4 défis environnementaux :

- **La réduction des gaz à effet de serre (-138 millions de tonnes environ d'ici 2030)**
- **La préservation et la restauration de la biodiversité (1,4 millions d'ha à restaurer)**
- **Une gestion durable des ressources (-10% de consommation d'eau)**
- **L'adaptation au changement climatique (à +4°C d'ici 2100)**

La territorialisation de la planification écologique a fait l'objet dès novembre 2023 d'une large concertation avec les territoires au niveau régional et départemental, l'ensemble des travaux doit aboutir en septembre 2024 à une feuille de route régionale.

Dans ce contexte, le CRTE renommé **Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique** devient l'outil de mise en œuvre de la planification écologique territorialisée.

Dans le cadre de l'avenant 2024, la Communauté d'Agglomération, accompagnée par l'ingénierie de l'État, doit actualiser le CRTE pour mieux intégrer la transition écologique dans le plan d'actions, les projets à programmer, le suivi et l'évaluation à mettre en œuvre.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs

Actualisation périmètre et données chiffrées

Quelques chiffres clés :



Source : PCAET 2022 - CAGG

- 56 communes
- 75 329 habitants¹ soit 19 % de la population du Tarn
- 29 152 actifs avec emploi²
- 65,6 habitants/km²³
- Revenu disponible médian : 21 780/unité de consommation⁴
- Taux de pauvreté : 15,2 %⁵

Diagnostic territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Synthèse - diagnostic complet en annexe)

Actualisation données chiffrées

I. Un dynamisme économique et une attractivité du territoire confirmés

1. Un dynamisme et une diversité économique / un territoire d'industrie et d'innovation

La Communauté d'Agglomération constitue un territoire dynamique, 3^{ème} pôle économique du Tarn, structuré principalement autour de 3 grands espaces : une zone d'agriculture forte (vignoble gaillacois), un pôle historique industriel en reconversion (bassin du graulhetois) et une région en développement diversifié (vallée du Tarn).

¹ INSEE 2021, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

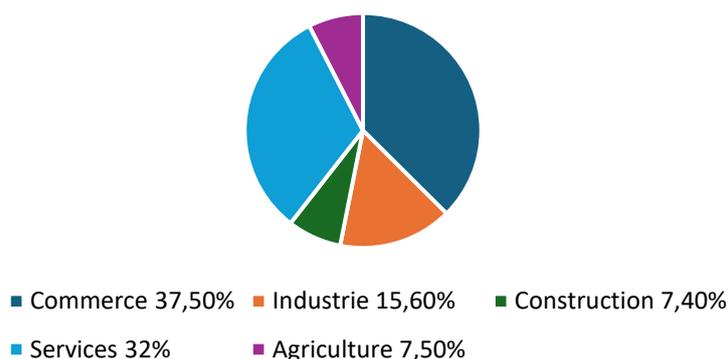
² INSEE 2021, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

³ INSEE 2021, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

⁴ INSEE 2021, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

⁵ INSEE 2021, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

Répartition par secteurs des établissements



Source : INSEE 2021

2. Une destination touristique attractive au patrimoine riche

Le patrimoine historique est composé des différents monuments, villages et sites, mais aussi de l'ensemble du patrimoine viticole (histoire, savoir-faire, vins, paysages, bâtis).

Le territoire se caractérise par la densité du patrimoine protégé au sein réglementaire, par les démarches de protection et de valorisation mises en œuvre de manière volontariste, et par les labels et marques qualité :

- 52 monuments historiques classés ou inscrits
- 7 sites classés et 41 sites inscrits
- 1 site classé UNESCO, l'Eglise Notre-Dame du Bourg à Rabastens, au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle
- 7 Sites Patrimoniaux Remarquables (Ministère de la culture) dont les démarches sont validées ou en cours : Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn-Montans, Rabastens, Puycelsi-Larroque, Castelnau-de-Montmiral, Cestayrols
- 75 sites touristiques (CDT), 1 Grand Site Occitanie « Cordes du Ciel et les cités médiévales »
- 2 Plus beaux villages de France (Castelnau de Montmiral et Puycelsi), 1 Petite cité de caractère (Lisle-sur-Tarn), 1 village-étape (Brens)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la compétence en matière de tourisme est exercée par le biais d'un syndicat mixte, résultant de la fusion entre le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, « La Toscane Occitanie ». Cette initiative vise à créer une image de marque forte, à rassembler les acteurs socio-professionnels et à promouvoir la région. La marque inclut des destinations emblématiques telles que Gaillac et Cordes-sur-Ciel, ainsi que plusieurs cités médiévales, dont certaines ont reçu le label en mai 2018. Parmi les sites remarquables figurent Castelnau de Montmiral et Puycelsi. Sur le plan économique, cette destination touristique compte 80 sites, génère 87 millions d'euros de retombées économiques, et totalise 2,3 millions de nuitées touristiques. Le secteur du tourisme se positionne ainsi au troisième rang des activités économiques en termes d'emplois, juste derrière l'agriculture et les services.⁶

3. Un territoire marqué par l'agriculture

L'agriculture représente un poids considérable dans l'économie du territoire : il est supérieur à la moyenne départementale (24,3 % des établissements contre 19,8 % dans le Tarn). Les 1 050 exploitations agricoles

⁶ Rapport d'activité 2022 – CA GG

professionnelles génèrent 2 500 emplois directs soit 42 % des salariés agricoles du département tarnais. Ce secteur marque aussi fortement le paysage du territoire : 67 % est occupé par une activité agricole.⁷

Les cultures sont essentiellement des grandes cultures et de la viticulture, et en second lieu de la polyculture, de l'élevage, et de l'arboriculture (9 % des exploitations sont en Agriculture Biologique, 25 % commercialisent en circuits courts).⁸

Le vignoble de Gaillac, a un poids identitaire très fort mais aussi un réel poids économique. Le territoire concentre 80 % de la production totale du vignoble de Gaillac. La viticulture génère environ 4 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, dont 3 000 dans le Gaillacois, soit près d'un quart des emplois permanents du Tarn sur ce secteur.

II. Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale et territoriale

1. Des services et équipements à conforter pour un territoire de cohésion

Le maillage territorial des **services et équipements de sports, loisirs et culture** est relativement bon. De même, **les équipements et services éducatifs, pour l'enfance et la jeunesse** sont bien répartis sur le territoire. Les **services de santé et équipements médico-sociaux** doivent eux être renforcés pour un accès plus homogène. Les enjeux sont en outre le maintien du nombre de médecins généralistes sur le territoire (1/3 ont plus de 60 ans) et l'accueil et le maintien à domicile des personnes âgées (augmentation de la part de la population de plus de 75 ans).

2. L'habitat : une prédominance de l'habitat individuel résidentiel et des fragilités présentes

Les types de logement du territoire sont caractéristiques de sa vocation résidentielle : les maisons individuelles représentent 85,1 % des logements et l'habitat collectif ne concerne que 14,5 %. Des fragilités sont présentes sur ce parc de logements : une vacance importante (7,9 % du parc total) un parc ancien peu efficace thermiquement (ce qui engendre des dépenses pour le chauffage) et avec des problèmes d'insalubrité. Il y a par ailleurs un manque de logements collectifs locatifs et d'offres pour les ménages modestes.⁹

3. Les mobilités : la voiture individuelle comme mode de déplacement principal

La population de l'agglomération a une forte mobilité et utilise principalement la voiture individuelle pour se déplacer : 72 % des déplacements sont réalisés avec une voiture particulière. Les mobilités alternatives sont en cours de développement, notamment le covoiturage, l'intermodalité et le vélo.¹⁰

III. Un territoire engagé dans la transition écologique

Particulièrement engagé dans la transition écologique (pour mémoire le territoire a été labellisé TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte de 2015 à 2019, la communauté d'agglomération a fait le choix de proposer à l'Etat que son Plan Climat constitue le volet transition écologique du CRTE. En 2019, la collectivité entreprend l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PACET) et a été adopté définitivement au conseil communautaire le 24 octobre 2022.¹¹

Le diagnostic du territoire concernant l'énergie, le climat et l'environnement a donc été réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

⁷ Rapport d'activité 2022 – CA GG

⁸ Projet Alimentaire Territorial 2022

⁹ INSEE 2021

¹⁰ Plan mobilité rural – Enquête ménage déplacement 2019

¹¹ Plan Climat 2022

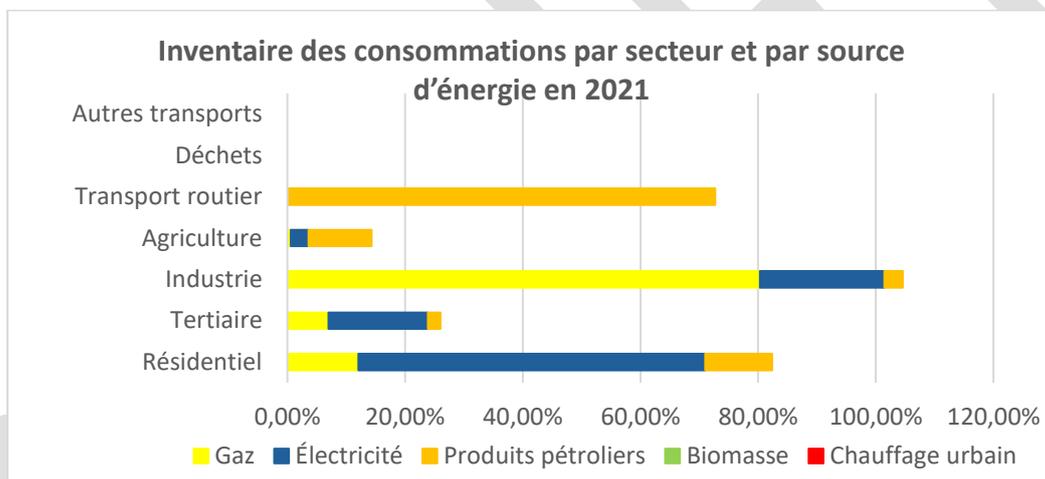
Sur proposition de la Préfète du Tarn, la Communauté d'Agglomération a pu bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études expert, EVEN CONSEIL, mandaté par l'ANCT pour finaliser l'état des lieux écologique et énergétique et travailler sur les indicateurs de suivi/réalisation du Plan Climat. Voir en annexe l'évaluation environnementale, le document de synthèse du PCAET, et la proposition d'indicateurs.

En voici quelques extraits :

→ Profil énergie du territoire

Le **secteur résidentiel** est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avant le **secteur des transports routiers**. La **répartition des consommations dans le secteur résidentiel** est équilibrée, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité. Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel. Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Chiffre clés : Consommation d'énergie finale du territoire : 1 537,06 GWh en 2021



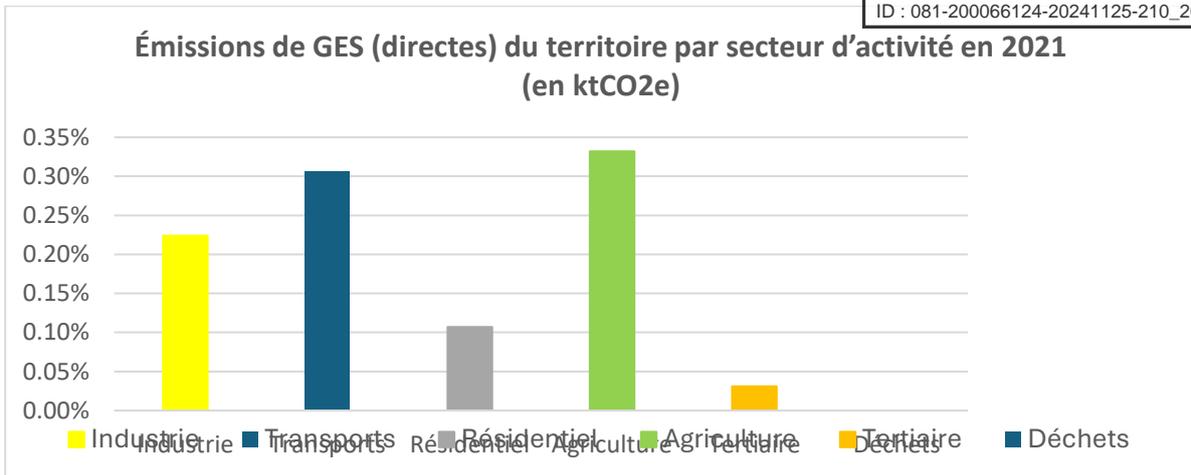
Source : TerriSTORY Occitanie 2021

→ Profil climat du territoire

Le profil climat de l'agglomération de Gaillac-Graulhet s'appuie notamment par un **bilan de gaz à effet de serre** à l'échelle du territoire. Il comptabilise les émissions de gaz à effet de serre émises par les consommations d'énergie de différents secteurs et permet d'identifier les secteurs à forts enjeux climatiques.

Au regard du bilan GES réalisés, les déplacements (transports) et l'agriculture sont les principales sources émettrices de GES sur le territoire. Les émissions du territoire représentent annuellement 404.756 ktCO₂eq en 2021.¹²

¹² TerriSTORY Occitanie 2021

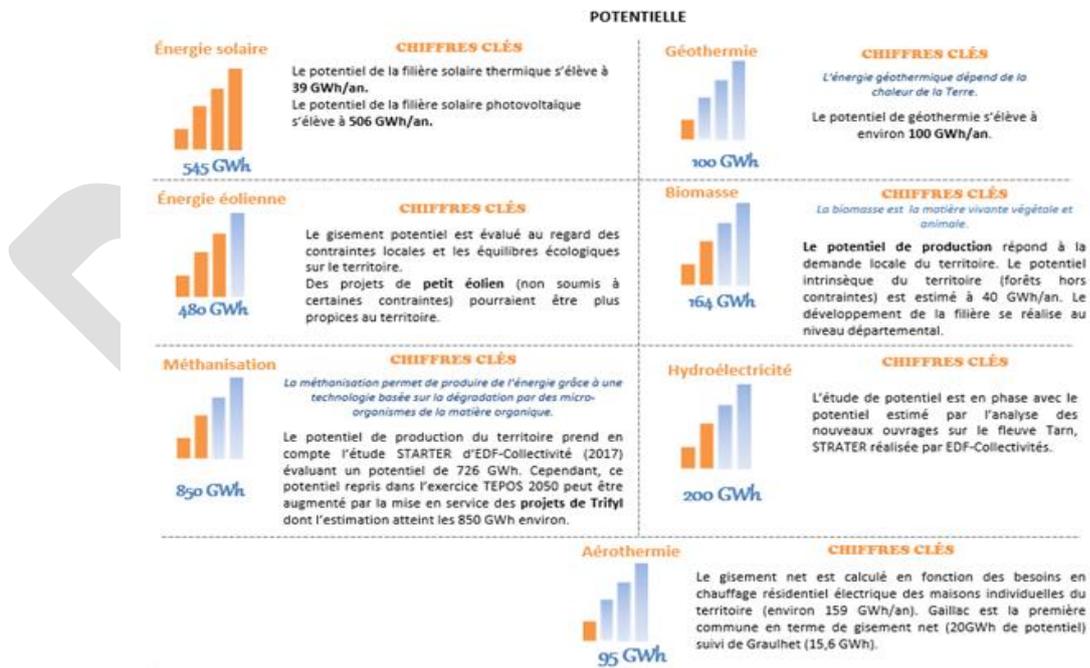


Source : TerriSTORY Occitanie 2021

1. Un territoire au potentiel élevé de production d'énergies renouvelables

En 2019, le territoire produit 371,37 GWh d'énergies renouvelables par an, soit 24 % de la consommation du territoire. Les énergies renouvelables les plus développées sont le bois domestique avec 37,7 %, l'hydroélectricité avec 30,8 % et le solaire photovoltaïque avec 17,5 %¹³, notamment grâce à la présence de 5 chaufferies sur le territoire. Le territoire est labellisé TEPcv (Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte).

Potentiel de développement des énergies renouvelables (2015) :



2. Un patrimoine naturel à protéger

Les éléments naturels qui structurent le territoire sont d'une part la rivière du Tarn qui le traverse en son centre, et d'autre part les forêts. Une partie du territoire est notamment classée Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation au titre du dispositif Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ». Par ailleurs, la forêt de Grésigne, classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique et couvre 20% de la surface du territoire. Les forêts de Sivens et de Giroussens sont aussi identitaires du territoire. Un projet paysager pour le site des Gorges de l'Aveyron et la vallée de la Vère,

¹³ TerriSTORY Occitanie 2021

est piloté par la DREAL.

Le territoire se différencie par la qualité de ses paysages (13 entités paysagères) et la densité des actions de protection et valorisation du patrimoine. La commission nationale des SPR a récemment remarqué le nombre important de démarches de SPR (7 en cours) qui témoigne d'une sensibilité et d'un volontarisme notables.

3. Un territoire exposé aux risques engendrés par le réchauffement climatique

En fonction des projections climatiques à moyen et long terme pour le territoire (s'adapter à 4°C d'ici 2100) il est possible de déterminer les principaux impacts que le réchauffement climatique aura sur le territoire :

- Accélération de la perte de **biodiversité**
- Risque de dégradation de la **qualité de l'eau** (zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur une grande partie du territoire)
- Risque d'accentuation **des tensions sur les usages de l'eau** (zone d'insuffisance chronique de la ressource, besoins accrus en eau d'irrigation et augmentation de la population, baisse de la production hydroélectrique)
- Risque sur la **santé** lié aux vagues de chaleur
- **L'agriculture** fortement impactée
- Risques **inondation** et **incendie** plus forts
- Risque de dégradation du bâti par le retrait et gonflement des argiles

1.2. Synthèse du diagnostic : Analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces



Article 2 – Ambition du territoire

Non modifié

Article 3 – Les orientations stratégiques : Enjeux par axes

Actualisation

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

| AXE 1 : S'ENGAGER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE | AXE 2 : ŒUVRER POUR UNE COHÉSION TERRITORIALE JUSTE ET ÉCO-RESPONSABLE | AXE 3 : RENFORCER ET ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE |
|--|---|--|
| <p>Maintenir, développer et diversifier l'agriculture locale/biologique et plus respectueuse de l'environnement (HVE) pour préserver l'aménagement de l'espace, la gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Accompagner les filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie</p> <p>Développer l'économie touristique et une politique culturelle locale centrée sur la valorisation des ressources patrimoniales, tout en améliorant le référencement et la notoriété de la destination</p> <p>Construire une image attractive valorisant l'économie locale et durable, les ressources et les compétences locales et l'offre d'accueil</p> | <p>Maintenir une offre de services et d'équipements performants et innovants notamment en matière de transition écologique pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de créer de l'emploi en mettant en œuvre une organisation territoriale durable</p> <p>Favoriser la proximité de l'offre des services en améliorant leurs accessibilités et en mettant en place des stratégies d'innovations territoriales, environnementales, sociales et numériques</p> <p>Répondre aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant des parcours résidentiels pour tous, en cohérence avec les politiques de développement des Bourgs centre et de lutte contre le changement climatique</p> <p>Promouvoir l'accès à la culture et au sport comme levier de citoyenneté, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale, en favorisant des activités respectueuses de</p> | <p>Organiser une offre de mobilité intermodale comme vecteur de cohésion territoriale et sociale, en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Élaborer une stratégie d'aménagement et de développement du territoire visant à accroître l'attractivité tout en limitant l'artificialisation des sols</p> <p>Participer à la lutte contre le changement climatique en adoptant des pratiques éco-responsables et en favorisant les actions de transition écologique</p> <p>Améliorer les comportements au sein des ménages en promouvant la réduction des déchets, le recyclage et la consommation responsable pour préserver les ressources naturelles et limiter l'impact environnemental</p> |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Renforcer l'attractivité des villes et des villages dans sa centralité favorisant les commerces de proximité pour réduire l'impact environnemental</p> <p>Adopter une stratégie et un plan d'action sur les sept piliers de l'économie circulaire</p> | <p>l'environnement</p> <p>Encourager l'implication et la mobilisation des citoyens pour promouvoir la participation active dans les initiatives locales</p> | |
|--|---|--|

Article 4 – Le Plan d'action

Actualisation

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il est présenté dans le tableau des axes – enjeux - fiches-mesures (présentant les 16 fiches-mesures) actualisé ci-annexé (annexe 3).

Compléments

Les actions prioritaires inscrites à la programmation 2022-2023 et à la programmation prévisionnelle 2024 sont issues des travaux des commissions thématiques et du recensement des projets effectués en 2021 pour l'élaboration du CRTE puis lors des revues de projets présentées lors des comités de pilotage CRTE-CTO. Elles s'inscrivent dans les axes et fiches-mesures ci-après.

AXE 1 / S'ENGAGER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Actualisation :

Le Schéma Directeur Économique a été validé en septembre 2022 et le plan d'actions est en cours d'élaboration. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération a été retenue en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Communauté de Communes du Carmausin pour le programme « Territoires d'Industrie 2023-2027 ».

L'Agglomération s'est également engagée dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions sur les sept piliers de l'économie circulaire et s'est dotée en septembre 2024 d'une chargée de mission Economie circulaire pour 3 ans dans le cadre du Programme Territoires en Transition- Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME.

Par ailleurs, des conventions ont été signées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn. Elle projette également de conventionner avec la Chambre d'Agriculture du Tarn dans le cadre du dialogue avec les représentants de la filière agri-viticole.

La démarche du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour lequel la Communauté d'Agglomération a obtenu une labellisation de niveau 1 dans le cadre de l'Appel à Projets DRAAF s'est concrétisée en 2022 par la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire par la Chambre d'Agriculture du Tarn. Elle s'est poursuivie par la validation en mai 2023 des orientations et axes stratégiques du PAT issus des travaux de groupes de travail collaboratifs et multi-partenariaux. Au cours du 2^e semestre 2023 et 1^{er} semestre 2024, les travaux ont porté sur la construction et la définition de projets internes et partenariaux et la construction des actions à court et moyen terme. L'agglomération travaille actuellement sur la prolongation de la phase 1 et la candidature à la labellisation de niveau 2.

Fiches-mesures actualisées en annexe

Fiche-mesure 1 : Accompagner le développement du tissu économique et des petites entreprises locales dans un contexte de transition écologique

Fiche-mesure 2 : Développer et optimiser le foncier et l'immobilier économique stratégique en l'accompagnant dans la transition écologique

Fiche-mesure 3 : Dynamiser le commerce et l'artisanat local

Fiche-mesure 4 : Renforcer l'attractivité locale et durable de la destination touristique

Fiche-mesure 5 : Favoriser le développement d'un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable afin d'offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants du territoire qui intègrent l'adaptation au changement climatique

AXE 2 / ŒUVRER POUR UNE COHÉSION TERRITORIALE JUSTE ET ÉCO-RESPONSABLE

Actualisation

Une convention cadre « Petites Villes de Demain » a été signée en juillet 2023 avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la Banque des territoires, l'EPF Occitanie et les communes de Graulhet et de Gaillac-Lisle-sur-Tarn et Rabastens permettant ainsi aux communes de bénéficier notamment d'aides financières de la Banque des Territoires pour réaliser des études de faisabilité sur des projets structurants.

Par ailleurs, quatre communes du territoire ont été lauréates du dispositif « Villages d'Avenir », - Castelnaud-Montmiral, Larroque, Puyelsi, Cadalen -, leur permettant de bénéficier d'un appui en ingénierie via un chef de projet missionné par l'Etat et de mobiliser, si besoin, l'ensemble des dispositifs et ressources de l'Etat pour définir et réaliser leurs projets..

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 a également été signé en mai 2023 avec la Région Occitanie et le Département du Tarn et les avenants aux 12 Contrats Bourgs-Centres ont été validés pour cette même période avec l'objectif d'une cohérence et d'une complémentarité entre le CRTE et le CTO, d'une gouvernance partagée sur le territoire et des modalités de programmation coordonnée des opérations.

Enfin, les deux Contrats de Ville de Gaillac et Graulhet ont été renouvelés par un Contrat de Ville unique Gaillac-Graulhet « Quartiers 2030 » signé en avril 2024 pour la période 2024-2030.

Sur la thématique du logement, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de droit commun est entrée dans sa phase opérationnelle et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain multi-sites sur les centres anciens de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens sont entrées dans leur phase opérationnelle en juillet 2024 après la signature des conventions avec l'ANAH.

En ce qui concerne le déploiement des actions en faveur de la famille, de la jeunesse et de la petite enfance, un Schéma Territorial Education Famille (STEF) a été validé en mai 2023. Le STEF, alimenté par l'ensemble des dispositifs, schémas, projets stratégiques du territoire a pour objectif de garantir la transversalité des actions portées en direction des familles en tenant compte des compétences intercommunales et celles partagées avec les communes. Il englobe la Convention Territoriale Globale des services aux familles (CTG) renouvelée avec la CAF pour la période 2023-2027 et son volet éducatif via le Projet Educatif Communautaire (PEC) renouvelé avec l'Etat, l'Education Nationale et la CAF pour la période 2023-2026.

Un Portail Familles est par ailleurs opérationnel pour les familles du territoire depuis 2024.

La tarification sociale des cantines à 1€ a également été mise en place dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des services de restauration scolaire et périscolaires.

Dans le domaine de la culture, un Contrat Territoire Lecture a été signé avec la DRAC pour une période triennale 2022-2024 et la politique de diffusion sur l'ensemble du territoire se poursuit avec notamment la médiathèque mobile qui propose des actions de médiation et d'animation culturelle.

Une 1^{ère} édition du projet « Le Goût de la terre » s'est déroulée d'octobre 2023 à septembre 2024 sur le thème des céréales. Ce projet pluridisciplinaire sur le lien entre culture et agriculture, co-construit avec les acteurs du territoire (habitants, professionnels de l'alimentation et de l'agriculture, acteurs associatifs, culturels, institutionnels, élus et enfants), a donné lieu à une programmation culturelle, artistique et agronomique valorisant une ressource du territoire. Ainsi une centaine d'ateliers culturels et culinaires, deux résidences d'artistes, des rencontres littéraires culinaires, dix reportages menés par des enfants, deux semaines de menus spécifiques en restauration scolaire, un chantier de construction d'un four à pain mobile et des ateliers de panification, vingt visites d'exploitations agricoles, restaurateurs et artisans, deux grands évènements ont été organisés sur le territoire.

Par ailleurs, les travaux de rénovation et d'extension du Centre de conservation et d'études (CCE) terminés en 2024 à Montans permettent de renforcer le travail scientifique archéologique d'intérêt régional.

La politique d'accès au numérique se poursuit également au travers des actions et permanences de deux conseillers numériques.

Enfin, en ce qui concerne l'objectif de renforcer la mobilisation des citoyens, le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération a poursuivi son implication et a participé à des réflexions et travaux de la Communauté d'agglomération, notamment aux réunions publiques de concertation pour l'élaboration du SCoT et à la concertation sur la mobilité. Des représentants du Conseil de développement ont également été sollicités pour siéger aux comités de pilotage des contrats territoriaux, du Projet Alimentaire Territorial, du Plan climat et du Comité des partenaires Mobilité.

Fiches-mesures actualisées en annexe

Fiche-mesure 1 : Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité

Fiche-mesure 2 : Produire une offre de logements durable adaptée aux besoins de tous les publics avec une action forte de réhabilitation du bâti ancien

Fiche-mesure 3 : Déployer le projet éducatif territorial et répondre aux besoins en équipements et services petite enfance, enfance, jeunesse

Fiche-mesure 4 : Identifier l'Agglomération à travers ses équipements culturels, favoriser l'accès de tous à la culture et développer des projets culturels territoriaux et participatifs

Fiche-mesure 5 : Encourager la participation et l'engagement des citoyens

Fiche-mesure 6 : S'engager dans la transformation numérique pour une approche des services publics inclusives, interactives et innovantes notamment en matière de transition écologique

AXE 3 / RENFORCER ET ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Actualisation :

La Communauté d'agglomération poursuit l'élaboration du SCoT dont l'arrêt doit intervenir au cours du 2^e trimestre 2025 pour une approbation au cours du 1^{er} semestre 2026. Dans ce cadre et en vue du futur PLUi à élaborer, un travail d'accompagnement à la mise en place opérationnelle de l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) est mené par :

- L'accompagnement de chaque commune sur une étude urbaine de secteur ou d'ensemble dans un objectif de densification,
- La réalisation d'un diagnostic des friches en lien avec les communes,

- L'inventaire des Zones d'Activités Economiques
- Un cycle de formation des élus sur les problématiques du ZAN et les outils à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de densification et de réhabilitation sur les espaces interstitiels et les bâtiments existants.

Dans le cadre du PCAET, un Contrat d'Objectif Territorial a été signé avec l'ADEME Occitanie en novembre 2023 permettant un accompagnement financier et technique du territoire pour renforcer la politique territoriale de Transition Ecologique et Energétique et l'engagement dans les référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

Lauréate en novembre 2022 de l'appel à projets de l'ADEME "MOBELUS ACTEURS" 2023-2024, l'Agglomération a mis en oeuvre un programme de mobilisation des élus sur les actions en faveur de la transition écologique et énergétique qui s'est concrétisé par un atelier Fresque du climat et un atelier 2 tonnes (objectif 2 tonnes d'émission carbone par an par habitant d'ici 2050).

Par ailleurs, un accompagnement a été effectué auprès des 56 communes (sur une année à partir d'octobre 2023) dans la définition de leurs Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) (solaire, photovoltaïque, thermique, bois-énergie, géothermie, hydroélectricité) (sur une année à partir d'octobre 2023).

La Communauté d'Agglomération a également réalisé son 1er Bilan des gaz à effet de serre en 2023.

Les travaux de rénovation thermique des bâtiments communautaires et le déploiement des ENR (photovoltaïque) se poursuit.

En ce qui concerne la politique de l'eau, l'Agglomération est engagée auprès du Syndicat Mixte du Bassin Tarn Aval dans le projet d'accompagnement d'agriculteurs vers de nouveaux itinéraires techniques en Agriculture de Conservation des Sols (accompagnement sur les aspects juridiques, ingénierie, financiers, ... et projets de démonstrateurs territoriaux).

Elle a également structuré sa compétence GEMAPI et a mis en œuvre la taxe GEMAPI en 2024.

Dans le domaine de la Mobilité, une étude a été réalisée en 2023 par le bureau d'études ITER financée par le Fonds Vert visant à :

- Améliorer l'offre de mobilité pour les actifs du territoire en optimisant les réseaux urbains et en développant la pratique du covoiturage.
- Renforcer l'offre de mobilité dans les communes les moins densément peuplées.

De nouvelles actions pour renforcer l'offre de mobilité sur le territoire en découlent :

- Le développement d'un service de co-voiturage planifié via une application de mise en relation confiée à un opérateur Karos opérationnel début octobre 2024,
- La mise en place d'un incitatif financier par l'Agglomération pour le covoiturage pour les trajets à l'intérieur du territoire,
- L'élaboration d'un schéma des aires de co-voiturage d'intérêt intercommunal en complément de la politique départementale,
- L'accompagnement au soutien d'un service de Transport d'Utilité Sociale en construction avec une association OTEMA SA pour une mise en œuvre en 2025,
- L'adaptation et l'optimisation des réseaux urbains de transports à Gaillac, Graulhet et Lisle-sur-Tarn,
- La création d'une marque « Sillonne » et d'une charte graphique pour identifier les transports

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de réduction, de valorisation et de recyclage des déchets, le déploiement des Points d'apports Volontaires (PAV) est mis en œuvre de façon progressive sur l'ensemble du territoire et dans l'objectif de développer l'économie circulaire, un accompagnement auprès des professionnels est mis en œuvre pour la réduction et la valorisation de leurs déchets.

Enfin, l'Agglomération souscrit à l'obligation inscrite dans l'article 91 de la Loi de finances pour 2024

d'introduire une nouvelle annexe au Compte Administratif dite « annexe environnementale des collectivités locales » pour mesurer l'impact de ses budgets sur la transition écologique (Budget Vert), pour 2024 en référence à l'axe 1 « atténuation du changement climatique » du cadre européen de la budgétisation verte puis pour l'exercice 2025 en référence à l'Axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

Fiches-mesures actualisées en annexe

Fiche-mesure 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer les performances énergétique et climatique des bâtiments

Fiche-mesure 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire la part des énergies fossiles

Fiche-mesure 3 : Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants

Fiche-mesure 4 : Développer une mobilité durable sur le territoire

Fiche-mesure 5 : Accentuer la politique de réduction, valorisation et recyclage des déchets

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Actualisation

| Intitulé | Cosignataires | Période de validité | Axe(s) stratégique(s) |
|--|---|---------------------|--|
| Programme Leader | Union Européenne Région Occitanie | 2023 - 2027 | 3 objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la proximité un levier de développement équilibré du territoire - Produire et consommer sur le territoire - Préserver l'environnement et réduire l'empreinte carbone des activités du territoire |
| Contrat de ville Gaillac-Graulhet | État Région Département Communes de Gaillac et Graulhet DSDEN du Tarn TJ Albi et Castres ARS CPAM du Tarn CAF du Tarn | 2024-2030 | 4 enjeux prioritaires <ol style="list-style-type: none"> 1 - L'émancipation et la citoyenneté 2 - L'accès à l'emploi et à la formation pour tous 3 - Des quartiers apaisés et respectueux 4 - L'attractivité des quartiers |

| | | | |
|---|--|-----------|---|
| | <p>Tarn Habitat</p> <p>Caisse des Dépôts/Banque des Territoires</p> <p>France Travail</p> <p>Missions Jeunes Tarn Nord et Tarn Sud</p> <p>CCI</p> <p>CMA</p> | | |
| <p>Convention cadre Petites Villes de Demain</p> <p>Graulhet</p> <p>Gaillac – Lisle-sur-Tarn – Rabastens</p> | <p>État</p> <p>Commune de Graulhet</p> <p>Communes de Gaillac , Lisle-sur-Tarn et Rabastens</p> | 2021-2026 | <p>3 axes stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Durabilité 2) Solidarité 3) Valorisation patrimoniale |
| <p>Dispositif Villages d’avenir</p> <p>4 communes lauréates</p> | <p>Etat</p> <p>Communes de Castelnaud-de-Montmiral, Larroque, Puycelsi , Cadalen</p> | 2024-2025 | <p>Appui en ingénierie aux communes lauréates (via un chef de projet)</p> <p>Mobilisation des différents dispositifs et ressources dans les étapes de définition et de réalisation des projets</p> |
| <p>Programme « Territoires d’industrie » Tarn Nord</p> | <p>Etat</p> <p>Communauté d’Agglomération de l’Albigeois et Communauté de Communes du Carmausin</p> | 2023-2027 | <p>4 priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la transition écologique et énergétique des territoires d’industrie - Faire des territoires des écosystèmes d’innovation ambitieux - Lever les freins au recrutement et développement des compétences dans les territoires industriels - Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités |

| | | | |
|--|---|------------------------|---|
| Contrat Territoire Lecture | Etat DRAC Communauté d'Agglomération | 2022-2024 | |
| Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée | Région Occitanie Département | 2022-2028 | 3 objectifs stratégiques : - Objectif stratégique I : Bâtir un développement économique durable autour de nos atouts et ressources propres - Objectif stratégique II : Conduire une politique communautaire pour renforcer la cohésion sociale et territoriale - Objectif stratégique III : Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition écologique et énergétique |
| Contrat Atouts Tarn | Département du Tarn | 2024 - 2026 | Des investissements structurants favorisant le développement territorial équilibré |
| Contrats Bourg-Centre et avenants | Région Occitanie Département du Tarn 12 Communes | 2018-2021 2022-2024 | Une dynamique d'attractivité dans les zones rurales ou péri- urbaines, gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Recréer, maintenir et développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux |
| Grand Site Occitanie/Pyrénées- Méditerranée « Cordes sur Ciel et cités médiévales » | Région Occitanie Département du Tarn Communes | 2018-2021 | Optimiser la dynamique partenariale de développement et promotion de l'offre autour de l'identité des cités médiévales |

| | | | |
|--|------------------------------------|---|---|
| Projet éducatif territorial (PEDT) | État Éducation nationale CAF | Annuel | Poser un cadre de référence formalisé pour l'ensemble des partenaires éducatifs et proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. |
| Dispositifs de la CAF - Convention territoriale globale (CTG) - Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) – Fonds Publics et Territoires (Plan Handicap) Enfance et Jeunesse | CAF | 2021-2022 2023-2027 Annuel 2018-2020 | Plan Handicap Enfance et Jeunesse : Renforcer l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement |
| Convention de convergence avec le Département (Tourisme) | Département du Tarn | Annuelle | Promouvoir le travail partenarial et la co-construction de dispositifs touristiques entre tous les acteurs du territoire |

4.2. Validation des actions

Article non modifié

4.3. Projets et actions en maturation

Article non modifié « Des projets, de niveaux de maturité différents (...) sans nécessité d'avenant. »

Actualisation :

Les contrats suivants seront intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE :

- Le Contrat Petites villes de demain de Gaillac - Lisle-sur-Tarn - Rabastens
- Le Contrat Petites villes de demain de Graulhet
- [Le Contrat de Ville Gaillac-Graulhet](#)
- Le Contrat de Ville de Graulhet
- La Convention Territoriale Globale CAF
- Le Contrat Territorial Occitanie
- Les 12 Contrats Bourgs-centres (Brens, Briatexte, Cadalen, Castelnau-de-Montmiral, Couffouleux, Gaillac, Giroussens, Graulhet, Lagrave, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Salvagnac) [et leurs avenants](#)
- Le Contrat Grand Site Occitanie « Cordes sur Ciel et cités médiévales »
- Le Contrat Atouts-Tarn

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Article non modifié

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Article non modifié

Article 6 - Engagements des partenaires

Article non modifié

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Actualisation :

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Conformément à la circulaire N°6420/SG du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique et à l'instruction NOR TRED2410587C du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, le CRTE sera doté d'une gouvernance renforcée et inclura notamment des revues de projets régulières pour devenir l'outil de mise en œuvre de la planification écologique dans un cadre pluriannuel d'engagement de l'Etat. Il est la traduction à l'échelle du territoire des objectifs définis dans le cadre de la COP régionale et de la feuille de route régionale en cours d'élaboration.

Le CRTE est actualisable au fur et à mesure des revues de projets.

« Cette gouvernance s'articule, (...) **comité technique décrits ci-dessous**). »

7.1. Le comité de pilotage

Article non modifié

Actualisation

Il est composé de :

- M. le Préfet du Tarn ou son représentant,

7.2. Le comité technique

Article non modifié

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Article non modifié

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Tableau de bord de suivi et d'évaluation du CRTE annexé en Annexe 8 du présent avenant

Article non modifié

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Article non modifié

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Article non modifié

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Article non modifié

Article 12 - Résiliation du CRTE

Article non modifié

Article 13 – Traitement des litiges

Article non modifié

Signé à le

Le Préfet du Tarn

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Gaillac-Graulhet

M. Laurent BUCHAILLAT

M. Paul SALVADOR

Sommaire des annexes à l'avenant

Annexe 1 – Tableau Enjeux-Actions CRTE actualisé

Annexe 2 - Fiches-mesures / orientations stratégiques actualisées

Annexe 3 - Fiches actions Communauté d'Agglomération

Annexe 4 - Programmation prévisionnelle 2024

Annexe 5 - Tableau de bord - Indicateurs de suivi

PROJET